

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

**Cérémonie de remise des bourses d'encouragement à la mobilité internationale
des étudiants en situation de handicap**

Jeudi 4 juillet 2019 à 9h00

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, chère Sophie Cluzel,

Madame la Présidente de la Conférence des grandes écoles, chère Anne-Lucie Wack,

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Mesdames et messieurs les lauréats,

Mesdames, messieurs,

Bienvenue à l'Hôtel de Lassay

Nous sommes d'abord réunis ici pour féliciter nos treize lauréats, qui viennent de partout en France. Je me réjouis, évidemment, qu'une étudiante brestoise figure parmi eux.

Je suis surtout ravi de vous accueillir tous, ici, à la présidence de l'Assemblée nationale, avant votre départ aux quatre coins du monde. Car vous allez rejoindre des établissements d'enseignement reconnus, prestigieux, et ainsi découvrir vos pays d'accueil.

Vous allez être, en quelque sorte, les ambassadeurs des grandes écoles, mais aussi les ambassadeurs de l'effort d'inclusion de la France en matière d'accessibilité.

« J'aime celui qui rêve l'impossible », disait Goethe. Avec vos projets, vous montrez que rien n'est impossible, et vous envoyez un message d'optimisme et de volonté à l'ensemble de nos concitoyens.

Pour nous, femmes et hommes politiques, ce que vous faites est une récompense, car le gouvernement et le Parlement se sont engagés de manière claire en faveur d'une société vraiment inclusive.

Ce combat commence dès l'école : c'est pourquoi des mesures ont été votées dans le projet de loi « pour une école de la confiance », adopté mardi à l'Assemblée nationale. En particulier, il est prévu de renforcer le rôle et le statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Ce combat continue pour les étudiants, apprentis et jeunes actifs. Ainsi, grâce à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », votée par les députés en août 2018, chaque centre de formation des apprentis (CFA) aura un référent handicap et percevra une aide supplémentaire pour chaque apprenti en situation de handicap. Les enseignements et les postes de travail seront adaptés.

Enfin, pour l'ensemble des jeunes, le Service national universel se doit d'être exemplaire. Le secrétaire d'État Gabriel Attal s'y est engagé : le SNU sera accessible à tous, y compris aux jeunes en situation de handicap. Ils étaient plus de 50 sur les 2 000 premiers volontaires de la session 2019.

Mais la loi ne peut pas tout : ce sont aussi les bonnes volontés, les initiatives des acteurs publics ou privés et en particulier des associations qui permettent d'avancer.

La CGE, grâce au soutien de la Mission Handicap Assurance, est devenue un acteur magistral en la matière. Par l'accompagnement qu'elle apporte, par les bourses qu'elle délivre, elle permet à nos étudiants de partir à la conquête du monde, du Mexique à la Corée du Sud en passant par les États-Unis, l'Espagne ou la Pologne.

La diversité des cultures, c'est une réalité qui peut nous apporter beaucoup, collectivement, dans notre manière de concevoir notre propre société.

J'ai décrit les grands chantiers qui ont été ouverts depuis le début du quinquennat ; mais il y en a d'autres, plus importants encore, qui restent à venir : je pense à l'accès à l'emploi, qui reste insuffisant dans notre pays.

Dans nos entreprises, la part des salariés en situation de handicap doit augmenter, comme celle des apprentis. Certes, elle a évolué de façon positive depuis la loi de 2005 et je m'en félicite, mais il faut voir la réalité : elle reste beaucoup trop faible en France.

Les pays que vous allez rejoindre se sont engagés dans des démarches d'accessibilité.

Tout d'abord, en 1994, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté des règles pour l'égalité des chances des personnes handicapées : sans constituer un instrument juridique contraignant, elles traduisent un véritable engagement moral et politique des gouvernements à agir pour donner de plus justes opportunités aux personnes handicapées. La règle numéro 6 a tout particulièrement retenu mon attention, puisqu'elle concerne l'éducation et l'enseignement.

Chaque pays, à sa manière et selon sa culture, a mis en place des dispositifs visant à garantir une politique inclusive d'accessibilité.

Sous forme de structures parapubliques ou de fondations, comme la NEADS au Canada (Association nationale des étudiants en situation de handicap) ou la fondation ONCE en Espagne, dès 1938.

Sous forme d'engagements et de programmes gouvernementaux, comme l'Acte de l'accessibilité au Canada, ou l'acte d'égalité 2010 au Royaume Uni.

Ces expériences étrangères méritent d'être observées. J'espère, à votre retour, avoir l'occasion de prendre connaissance de vos analyses et de vos découvertes, que vous pourrez partager avec nos concitoyens. Car c'est l'un des grands intérêts de l'échange international : faire progresser la société à partir des expériences individuelles et collectives rencontrées dans les autres pays.

Bref, comme le disait Stephen Hawking, « le handicap ne peut pas être un handicap », dès lors qu'il s'agit de connaissance, de découverte, d'intelligence et de partage. Je vous souhaite donc une très belle année de découverte dans vos pays d'accueil et vous adresse tous mes vœux de réussite dans vos projets d'études.

Je vous remercie

Et je laisse la parole à Madame la ministre Sophie Cluzel.